

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1603

ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7e -
Opération n° 07305002 - Lancement des études et prestations préalables, vote et affectation
d'une partie de l'AP n° 2015-4, programme n° 00006 - Election des membres du jury de
concours de maîtrise d'œuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTES : Mme RABATEL,

2015/1603 - ZAC DES GIRONDINS : CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE - 37, BOULEVARD YVES FARGE A LYON 7E - OPERATION N° 07305002 - LANCEMENT DES ETUDES ET PRESTATIONS PREALABLES, VOTE ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-4, PROGRAMME N° 00006 - ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet «Groupe Scolaire ZAC des Girondins : Création».

Le quartier de Gerland connaît une forte dynamique immobilière et près de 2 850 logements sont attendus d'ici 2027 dans le cadre de la ZAC des Girondins. L'accueil de nouveaux habitants sur le quartier induit le besoin d'un nouveau groupe scolaire.

La parcelle de 5 040 m² prévue pour recevoir le groupe scolaire, située à l'angle du boulevard Yves Farge et de la rue Pré-Gaudry, sera rétrocédée par la SERL à la Ville de Lyon. Le groupe scolaire qui y sera construit en R+2, comprendra 18 classes dont 10 classes élémentaires et 8°classes maternelles.

Aujourd'hui, il vous est proposé de voter les sommes nécessaires au lancement des études et prestations préalables et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux de construction du groupe scolaire (étude de programmation, organisation et indemnités diverses liées au concours, rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue et prestations intellectuelles diverses, sondages et études de sol et travaux divers).

Ces études et prestations préalables, estimées à 2 000 000 € TTC, sont à financer par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-4 « ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire», programme 00006.

L'opération globale de construction est estimée à 15°160 000°€°TTC (valeur février 2015), hors foncier et y compris le mobilier. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie de concours, conformément au Code des Marchés Publics.

Le jury sera désigné selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des conseillers municipaux appelés à siéger en jury de concours conformément au Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous propose de procéder à la désignation de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Le président du jury désignera des personnalités qualifiées et, s'il le souhaite, des personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de l'appel de candidatures, 4 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau Esquisse.

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 40 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury sera composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Nicole GAY
- Myriam PICOT
- Richard BRUMM
- Loïc GRABER
- Céline FAURIE-GAUTHIER
- Françoise CHEVALLIER
- Alain GIORDANO
- Carole BURILLON
- Gérard CLAISSE
- Louis PELAEZ

Liste B :

- Elodie ROUX de BEZIEUX
- Christophe GEOURJON
- Jean-Jacques DAVID
- Djida TAZDAÏT
- Stéphane GUILLAND
- Michel HAVARD
- Luc LAFOND
- Fabienne LEVY
- Pascal BLACHE
- Dominique NACHURY

Nombre de bulletins dans l'urne :	72
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	68

Ont obtenu :

Liste A : 46 voix Pour soit 3 sièges

Liste B : 22 voix Pour soit 2 sièges

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération «ZAC des Girondins : Création d'un groupe scolaire» :

Titulaires : Nicole GAY, Myriam PICOT, Richard BRUMM, Elodie ROUX de BEZIEUX, Christophe GEOURJON

Suppléants : Loïc GRABER, Céline FAURIE-GAUTHIER, Françoise CHEVALLIER, Jean-Jacques DAVID, Djida TAZDAÏT

2- Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3- L'autorisation de programme n° 2015-4 « ZAC des Girondins : Création d'un groupe scolaire », programme 00006, constituant la limite supérieure des dépenses, est fixée à 2 000 000 €.

4- Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n° 07305002 « ZAC des Girondins : Création d'un groupe scolaire » est approuvé. Ces études et prestations préalables seront financés par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-4 « ZAC des Girondins : Création d'un groupe scolaire », programme 00006.

5- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du Maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics
- régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées et personnes présentant un intérêt particulier pour l'opération) ;
- régler les indemnités de concours ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00006, AP n° 2015-4, opération n° 07305002, et seront imputées sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 100 000 € ;
- 2017 : 300 000 € ;
- 2018 : 700 000 € ;
- 2019 : 700 000 € ;
- 2020 : 200 000 €.

7- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY